

# séance du 13/02/2023

L' an 2023 et le 13 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des Mariages sous la présidence de  
BOISSONNOT Alain Conseiller municipal

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, LANCELOT Isabelle, MOUSSEUX Dominique, VALET Isabelle, MM : BEAUVAIS Adrien, COULON Denis, HURSON Nicolas, PAPIN Moïse

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : LECHAUVE Thierry à Mme MOUSSEUX Dominique, PAULET Jérôme à Mme DUCCESCHI Eliane  
Excusé(s) : MM : GLETTY Benoît, QUESSON Olivier

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 11

Date de la convocation : 09/02/2023

Date d'affichage : 09/02/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE le : 21/02/2023

et publication ou notification du : 21/02/2023

Secrétaire : M. COULON Denis

## **1° INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LE BASSIN DU THOUET ET LES MASSES D'EAU LIÉES À LA LOIRE - VALIDATION DE L'INVENTAIRE**

Un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau est en cours depuis 2020 sur 24 communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comprises dans le bassin du Thouet et les masses d'eau liées à la Loire.

Sur la commune de Souzay-Champigny, une réunion de lancement auprès du groupe d'acteurs locaux (GAL) désigné par la commune a eu lieu le 28 avril 2021. Une information spécifique auprès des exploitants agricoles a été faite le 26 mai 2021.

Le bureau d'études HydroConcept, titulaire de l'étude, a réalisé la phase de terrain à l'automne 2021.

Les résultats ont été mis en consultation en mairie du 15/03/2022 au 15/04/2022. Aucune remarque n'a été formulée. Les résultats ont ensuite été présentés au GAL le 14 septembre 2022. Quelques demandes de compléments ont été faites par les membres du GAL et ont été traitées par HydroConcept en octobre 2022.

Au final, 54 sondages pédologiques ont été effectués sur la commune, 12,86 ha de zones humides délimités et 7 mares/plans d'eau recensés (0,98 ha). Les zones humides recensées correspondent principalement à des roselières, à des boisements et à des prairies..

Il est mentionné que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Thouet est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8 E – 1 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire-Bretagne. De ce fait, après un passage

devant le comité technique zones humides du SAGE Thouet, la CLE donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

**Vu** la délibération du bureau communautaire n°2019-259 du 28 novembre 2019 actant la réalisation d'un inventaire des zones humides sur 24 communes du territoire de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

**Vu** la délibération du conseil municipal du 19 janvier 2021 créant un groupe d'acteurs locaux pour suivre, discuter et valider l'inventaire des zones humides Thouet/Loire, du réseau hydrographique et des plans d'eau,

Considérant que cet inventaire répond aux exigences réglementaires prescrites dans le SDAGE du bassin Loire-Bretagne,

Considérant que la méthode mise en place est conforme aux modalités définies par la CLE du SAGE Thouet,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de la commune de Souzay-Champigny,**
- **SOLLICITE l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet,**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

## **2° MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE CANTON DE SAUMUR SUD**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil syndical du SIVM Canton de Saumur Sud en date du 07/12/2022,

Considérant que l'objet du syndicat ne comporte plus qu'une compétence et qu'il convient de transformer le SIVM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) en SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique),

Considérant qu'il convient de simplifier les statuts du fait du retrait des compétences inexploitées,

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SIVU Saumur Sud.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la transformation du SIVM Canton de Saumur Sud en SIVU Saumur Sud,
- **APPROUVE** la modification des statuts telle que présentée ci-avant.

## **3° VENTE DU JEU DE BOULES DE FORT**

Vu la délibération en date du 14/09/2022 portant l'abandon du projet de réhabilitation du jeu de boules de fort par le conseil municipal et sa décision de mise en vente de ce bien.

Monsieur le Maire rappelle que le jeu de boules de fort, sis 11 route de Champigny, est cadastré en section A n° 880 et 894 pour une superficie totale de 5 a 76 ca et que le conseil municipal avait fixé le prix de vente à la somme de 30 000 € hors frais d'agence.

Il annonce que l'agence immoalaclef, après plusieurs visites, lui a remis deux offres d'achat au prix de 28 000 € hors frais d'agence.

Suite à cet exposé, il demande au conseil municipal de se positionner sur l'offre à retenir.

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter l'offre d'achat pour le jeu de boules de fort à M. et Mme CATHELINE au prix de 28 000 €, hors frais d'agence ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de cession, ainsi que tout document relatif à cette opération de vente.
- Dit que le produit de cette vente sera encaissé au chapitre 024 du budget communal.

#### **4° REPARATION DE L'AIRE DE JEUX DE LA SALLE VILLENEUVE**

Monsieur le Maire, sur proposition de Mme FOURREAU Evelyne, 3ème adjointe, présente à l'Assemblée un devis de fournitures nécessaires à la réparation de l'aire de jeux située aux abords de la salle Villeneuve, rue Jean Brevet.

Ce devis est le suivant :

- Loisirs Aménagements, ZA l'Anjouinière à Vivonne (86370) pour un montant de 1 978.35 € HT, soit 2 374.02 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ l'offre de Loisirs Aménagements, ci-dessus présentée, pour un montant de 1 978.35 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 60633 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

#### **5° PROTECTION DU VITRAIL "LA CHARITÉ SAINT-MARTIN"**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'Atelier Théophile, 54 Rue Jean Ackerman à Saint-Hilaire-Saint-Florent (49400), pour la protection du vitrail "La Charité Saint-Martin".

Ce devis s'élève à 3 107.20 € HT soit 3 728.64 € TTC.

Il explique que ce devis vient en complément des travaux de restauration effectués par l'entreprise sur ce vitrail.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- REFUSE le devis ci-dessus présenté.